

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 143 (2017)
Heft: [10]: Concours d'architecture et d'urbanisme

Artikel: "Nos moyens financiers sont limités" : Interview
Autor: Hohler, Anna / Mariniello, Mario
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-736737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Nos moyens financiers sont limités »

Propos recueillis par Anna Hohler

Retour sur quelques procédures récentes avec Mario Mariniello, architecte cantonal jurassien

≡ Chef de la Section bâtiments et domaines depuis 2013, l'architecte cantonal jurassien Mario Mariniello revient sur quelques concours et appels d'offres récents et commence par répondre à la question de savoir quelle mise en concurrence cantonale pourrait en ce moment faire figure de modèle.

Mario Mariniello: En 2012, le concours de projets pour la construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II à Delémont, plus connu sous l'appellation « Avenir 33 », reste pour nous une procédure que l'on peut qualifier de modèle. Elle nous a permis de trouver le projet le plus pertinent et de répondre à une contrainte toute particulière qui était la réalisation du projet global en étapes. Cela a permis une répartition des dépenses dans le temps, mais nous a donné également la possibilité de nous adapter au contexte politique de notre région. Je pense notamment à l'évolution des effectifs et à l'attente du vote communaliste de Moutier¹, qui pourrait avoir des conséquences sur le programme de construction de la prochaine étape.

Le recensement des procédures SIA 142/143 organisées ces derniers dix ans en Suisse romande comporte très peu d'exemples jurassiens. Peut-on parler d'une « pénurie » de concours ?

Si par pénurie vous entendez « un manque de ce qui est nécessaire », il faut d'abord qu'il y ait un besoin, une demande. Or, nos besoins et moyens financiers sont relativement limités. Pour ce qui concerne les infrastructures cantonales, chaque fois que nous étudions

un projet d'importance, nous veillons à suivre la voie du concours. Ainsi, depuis 2003, nous avons lancé cinq procédures de concours. Cette moyenne n'est peut-être pas impressionnante, mais elle est en rapport avec les investissements consentis ces dernières années. Il est important de préciser que nous n'avons pas le moyen d'imposer, bien que nous l'encourageons, la procédure du concours pour la réalisation d'infrastructures publiques des communes, communautés ecclésiastiques ou autres entités de ce type. Ainsi, il arrive que certaines d'entre elles choisissent une procédure d'appel d'offres plutôt que celle du concours, même si cette dernière serait bien plus pertinente.

Comment voyez-vous votre rôle en tant qu'architecte cantonal ?

Comme chef de la Section des bâtiments et domaines, je suis rattaché au Département de l'environnement via le Service des infrastructures. Par conséquent, nous avons comme mission première de construire, d'entretenir et de gérer le patrimoine bâti de l'Etat. Le rôle plus stratégique de la planification territoriale et urbanistique est attribué au Service du développement territorial. Dès lors, mon unité veille en priorité à répondre aux besoins des utilisateurs des infrastructures cantonales, en fonction des moyens financiers à disposition.

Comment s'est déroulée la procédure pour la planification du Campus HE à Delémont ? Le Canton du Jura, via une société immobilière créée pour l'occasion, a adjugé ce marché en 2013 en passant par un appel d'offres.

¹ L'Ecole des métiers de Porrentruy, une suite d'extensions

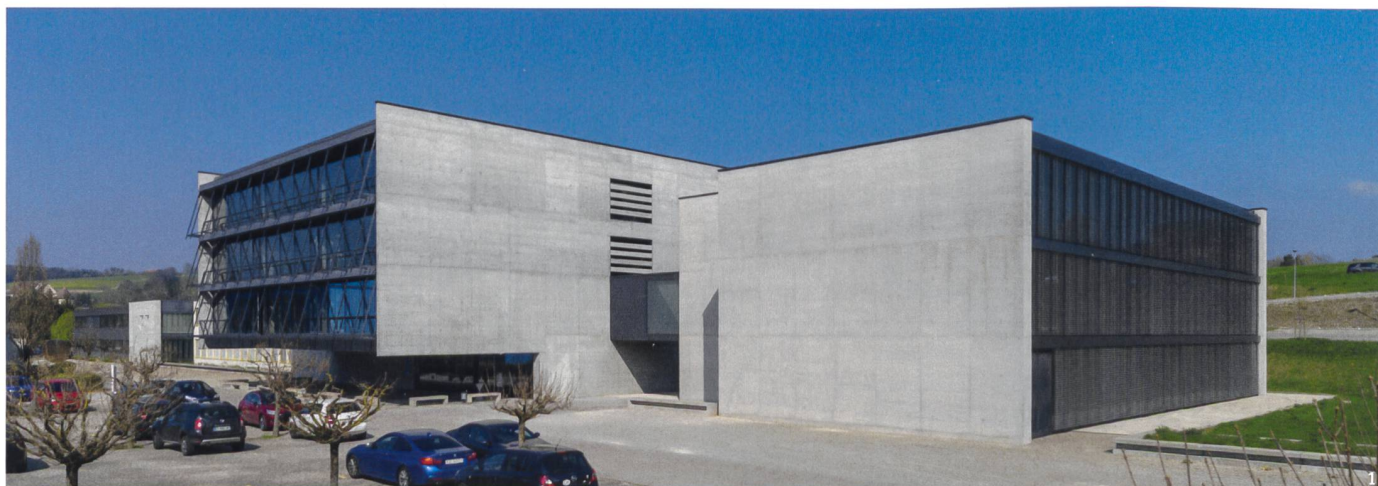


Photo: Pascal Burri

Avec du recul et malgré quelques critiques, nous pouvons confirmer que la procédure de l'appel d'offres en entreprise totale était bien la plus adéquate pour permettre la réalisation de ce campus. A l'époque, il fallait pouvoir s'assurer que nos partenaires locataires que sont les écoles HEP-BEJUNE, HE-ARC et l'administration de l'HES-SO puissent s'engager sur des préaux très tôt dans le processus de projet, car rien ne permettait d'assurer la pérennité de l'implantation de ces entités sur le territoire cantonal. Grâce à la procédure suivie, nous avons pu leur assurer en temps opportun et de manière très précise les délais de la mise à disposition des locaux ainsi que les coûts de leur futur loyer. Ainsi, ce partenariat a pu se concrétiser par l'exécution du plus grand projet immobilier réalisé par l'Etat jurassien jusqu'à ce jour.

Dans l'administration, le nombre de professionnels de la construction ou de l'aménagement est à la baisse, le plus souvent au profit de personnes venant du domaine du droit ou de la gestion. Est-ce le cas également dans les administrations cantonale et communales jurassiennes ?

Nous partageons l'avis que les professionnels de la construction et de l'aménagement doivent constituer la grande majorité des ressources engagées dans la réalisation de projets immobiliers, et c'est le cas dans notre Service des infrastructures. Cependant, vu les aspects légaux toujours plus complexes, il n'est pas surprenant de constater cette tendance dans les domaines tels que l'aménagement du territoire et en particulier dans celui des permis de construire. Cela dit, il reste important que les compétences spécialisées soient fortement représentées et impliquées dans les décisions prises.

Sur la page web de la Section des bâtiments et des domaines du Canton du Jura, il existe une page « Concours d'architecture » en cours de construction.

Par le passé, nous avons exploité cette page lors du lancement des concours. A présent, c'est plutôt la plateforme SIMAP qui est utilisée pour cela. Cela dit, d'ici la fin de cette année, nous prévoyons de publier à cet endroit diverses photographies et plaquettes de projets qui ont fait l'objet de concours.

NOTES

1 Le 18 juin 2017, les citoyens de Moutier se prononceront sur le rattachement de leur commune au canton du Jura.

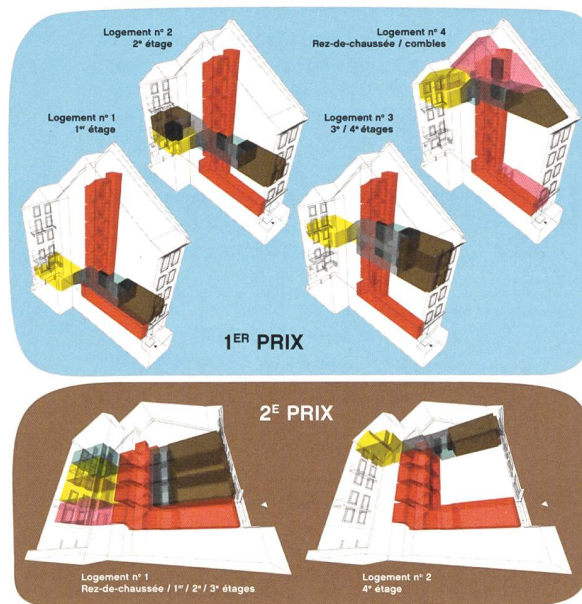


Illustration: RCJU et Municipalité de Porrentruy, 2006

RÉHABILITER L'HABITAT DANS LES CENTRES HISTORIQUES

Si le concours SIA 142 pour des bâtiments scolaires sis rue de l'Avenir 33 à Delémont, lancé par le Canton du Jura en automne 2011, est volontiers cité par les autorités comme une procédure modèle (lire ci-contre), plusieurs concours jurassiens moins récents méritent également que l'on s'y arrête un instant.

En 2006, afin de faire face au dépeuplement croissant des noyaux villageois et des centres historiques, le Canton du Jura et la Municipalité de Porrentruy organisent un concours d'idées pour des projets de réhabilitation « susceptibles de rétablir l'équilibre entre qualité de vie et qualité patrimoniale »¹. Il s'agit de trouver des alternatives à l'habitat individuel en périphérie et d'aller à l'encontre d'une simple subvention « par pièce construite ». Le concours porte sur une ferme traditionnelle et une construction mitoyenne en vieille ville à Porrentruy, et le jury décerne cinq prix (voir image ci-dessus). Aucun des projets n'est réalisé, mais le Service de l'aménagement du territoire cantonal publie un catalogue d'idées et met sur pied un programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens à Porrentruy et à Fontenais, qui devient projet pilote du Canton et de la Confédération entre 2008 et 2012. Dans ce cadre, une quinzaine de rénovations pourront profiter d'un soutien, avant que le programme cantonal ne s'arrête au virage d'un changement de législation.

Autre exemple, celui de l'Ecole des métiers techniques de Porrentruy (voir photo ci-contre). Tout au fond à gauche, le bâtiment construit en 1972 ainsi que la première extension, datant de 1986. Le gros volume à gauche – deuxième extension – est signé Salvi Kury Stähelin et résulte d'un appel d'offres organisé en 2002. Enfin, la troisième extension, à droite sur l'image, est le résultat d'un concours SIA 142 lancé en 2009 et remporté par le bureau Burri et partenaires. Motivé par le manque de locaux du centre professionnel – on l'a deviné –, le projet est planifié pour l'ajout d'un quatrième niveau et d'une nouvelle extension vers l'est – ce qui serait le quatrième agrandissement du bâtiment en moins de 50 ans.

Anna Hohler

NOTE

1 « Habiter le centre ancien », catalogue d'idées, téléchargeable sur www.pp18.ch > keynotes